



Calcul indemnités démission cdi

Par **Adeline**, le **14/12/2011** à **10:46**

Bonjour,
J'ai posé ma démission le 2 décembre 2011. Selon les conventions, je dois effectuer mon préavis de 2 mois (et donc finir le 2 février 2012). J'ai demandé à finir le 31 décembre, ce qui a été accepté oralement par mon employeur. Il me reste 28,5 jours de congés à prendre. Mon salaire net est de 1200 €/mois. J'ai cherché à calculer les indemnités qui m'étaient dues et j'avoue me perdre complètement. Pourriez-vous m'aider s'il vous plaît ?
Plus précisément je me pose les questions suivantes :
1- Mon employeur doit-il me payer le mois que je ne fais pas (ça ne me paraît pas logique, mais j'ai cru comprendre que oui sur certains sites) ?
2- Combien mon employeur me doit-il pour les 28,5 jours de congé non soldés ?
Je vous remercie d'avance.